

Sensibiliser et convaincre

Professionnels de santé, vous avez un rôle déterminant dans la sensibilisation des femmes à l'importance d'un dépistage régulier comme le confirme la HAS : « être incitée au dépistage par un professionnel avec lequel une relation de confiance est établie est un facteur favorisant essentiel » .

QUELLES FEMMES NE SE FONT PAS DEPISTER ?

Environ 40 % des femmes ciblées ne réalisent pas de dépistage, ou pas régulièrement.

Les principaux groupes de femmes non participantes au dépistage sont les suivants:

- Femmes de plus de 50 ans, alors que l'âge médian au diagnostic de ce cancer est de 53 ans ;
- femmes ménopausées ;
- femmes dans une situation économique et/ou sociale défavorable ;
- femmes en situation de handicap, de dépendance et/ou hébergées en institut;
- femmes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) ;
- femmes migrantes ou d'origine immigrée, femmes en situation irrégulière en France ;
- femmes en situation de prostitution ;
- femmes sous-main de justice ;
- femmes dans une situation de santé défavorable (avec des comorbidités : pathologie chronique (notamment diabète, dépression), cancer, hépatites et/ou VIH) ;
- femmes enceintes ;
- femmes homosexuelles.
-

AGIR POUR FAVORISER UN DEPISTAGE REGULIER

Il convient d'accorder une vigilance particulière aux femmes susceptibles de ne pas se faire dépister régulièrement, **en particulier les femmes sans suivi gynécologique et notamment les femmes ménopausées et/ou éloignées du système de santé**, et de les interroger sur la date de réalisation de leur dernier dépistage.

Vous pouvez notamment agir :

- **en interrogeant systématiquement les femmes sur la date de leur dernier dépistage**, qu'elles soient ou non vaccinées contre les HPV,
- **en rappelant que le dépistage se poursuit après la ménopause**, en raison notamment de la lenteur d'évolution des anomalies liées aux HPV,
- **en réalisant un test vous-même, ou en adressant vos patientes** à un gynécologue ou, le cas échéant, à un généraliste, une sage-femme, un centre de santé, un centre mutualiste ou un centre de planification familiale.
Le dépistage du cancer du col de l'utérus peut également être effectué dans certains laboratoires de biologie médicale ou cabinets d'anatomocytopathologie sur prescription médicale,

- **en proposant un test de dépistage aux femmes enceintes**, n'ayant pas été dépistées dans les intervalles recommandés,
- **en rappelant les deux moyens complémentaires de lutte contre le cancer du col de l'utérus et en sensibilisant les mères à vacciner leurs enfants, filles ET garçons.**

PRINCIPAUX FREIN AU DEPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTERUS

Ces freins interviennent souvent simultanément. Ils sont parfois plus difficiles à lever quand les femmes sont en situation socio-économique défavorable et/ou isolées culturellement ou géographiquement.

Freins liés au dépistage

- sentiment de fatalité face à la maladie ;
- peur du cancer ;
- peur du résultat ;
- inégalités face à la prévention ;
- manque de temps.

Freins liés au cancer du col de l'utérus

- méconnaissance de la pathologie et de son dépistage ;
- ne se sent pas concernée (âge, symptômes...) ;
- gêne à l'égard de la localisation (sujet tabou, partie intime) ;
- jamais proposé en consultation médicale par un professionnel de santé ;
- sans accès à un suivi gynécologique (délais, coût...) ;
- peur des traitements (laser, conisation...) ;
- précédents tests normaux ;
- caractère intrusif de l'examen ou mauvaise expérience ;
- facteurs d'inégalités (niveau d'éducation, CSP, culture, pathologies chroniques, obésité, handicap...).

Plus d'information

<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Depistage-et-detection-precoce/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus/Les-freins-au-depistage-sensibiliser-et-convaincre>